

Résumé des normes et des modalités en évaluation des apprentissages Année scolaire : 2022-2023

PRINCIPALES ÉVALUATIONS

Au cours de chaque étape, les élèves seront évalués dans les disciplines indiquées ci-après. De plus, de façon régulière, le développement des compétences ainsi que les connaissances acquises seront évalués par différents moyens (contrôles, dictées, projets, examens, etc.).

L'enseignant est responsable de l'évaluation de ses élèves et il assure un suivi auprès des parents et des élèves qui en font la demande. L'enseignant communique les résultats d'évaluation selon les modalités convenues en début d'année avec ses collègues. Les parents peuvent les joindre lorsqu'ils ont des questions ou des besoins de clarification dans les jours suivants la prise de connaissance des résultats.

L'école met à la disposition des parents et des élèves un formulaire de demande officielle de révision de résultat sur son site Internet et en version papier au secrétariat afin que ceux-ci puissent faire une demande formelle de révision d'un résultat à la direction (réf. Règlement du ministre en application de l'art. 96.15 de la LIP).

Épreuves obligatoires du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Fin du 2^e cycle (4^e année) : L'épreuve obligatoire du Ministère en français, lecture et écriture sera administrée à la fin de l'année scolaire. Celle-ci comptera pour 10% du résultat final pour chacune des compétences.

Fin du 3^e cycle (6^e année) : L'épreuve obligatoire du Ministère en français, lecture et écriture, sera administrée à la fin de l'année scolaire. Celle-ci comptera pour 10% du résultat final pour chacune des compétences. L'épreuve obligatoire du Ministère en mathématique, raisonner et résoudre, sera administrée à la fin de l'année scolaire. Celle-ci comptera pour 10% du résultat final pour chacune des compétences.

Épreuves obligatoires du Centre de services scolaire des Draveurs (CSSD)

Fin de 2^e cycle (4^e année) : L'épreuve obligatoire du CSSD en mathématique, raisonner et résoudre, sera administrée à la fin de l'année scolaire. Celle-ci comptera pour 10% du résultat de la 3^e étape, pour chacune des compétences.

Commentaires sur les apprentissages du préscolaire, des 1^{er}, 2^e et 3^e cycles

Des espaces sont prévus dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous : annotations dans l'agenda scolaire ou la reliure d'information, appel téléphonique, rencontre individualisée, travaux envoyés à la maison, présentation du portfolio, etc.

Autres commentaires

Tel qu'identifié dans le tableau, les compétences suivantes feront aussi l'objet de commentaires inscrits dans les bulletins : *savoir communiquer, organiser son travail, travailler en équipe et exercer son jugement critique.*

Précision

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour toute autre information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.



Communications officielles de l'année	
Première communication Date limite 15 octobre	Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant le <u>14 octobre 2022.</u>
Premier bulletin Date limite 20 novembre	Le 1 ^{er} bulletin sera déposé sur Mozaïk- Parents le <u>17 novembre 2022.</u> Ce bulletin couvrira la période du 31 août 2022 au 10 novembre 2022 <u>La rencontre de parents aura lieu dans la semaine du 21 novembre 2022</u>
Deuxième bulletin Date limite 15 mars	Le 2 ^e bulletin sera déposé sur Mozaïk- Parents le <u>22 février 2023</u> Ce bulletin couvrira la période du 10 novembre 17 février 2023 <u>La rencontre de parents aura lieu dans la semaine du 27 février</u>
Troisième bulletin Date limite 10 juillet	Le 3 ^e bulletin sera déposé sur Mozaïk -Parents le <u>28 juin 2023.</u> Il couvrira la période s'échelonnant du 21 février jusqu'à la fin de l'année et comptera pour 60 % du résultat final de l'année.

			Résultats inscrits au bulletin		
Disciplines			1 ^{re} étape (20 %)	2 ^e étape (20 %)	3 ^e étape (60%)
Français, langue d'enseignement	Lire	50 % (1 ^{er} et 2 ^e cycle) 40% (3 ^e cycle)	✓	✓	✓
	Écrire	30% (1 ^{er} cycle et 2 ^e cycle)		✓	✓
		40 % (3 ^e cycle)	✓	✓	✓
	Communiquer oralement	20 % (1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle)		✓	✓
Mathématique	Résoudre une situation problème	20 % (1 ^{er} cycle) 30 % (2 ^e et 3 ^e cycle)		✓	✓
	Utiliser un raisonnement mathématique	80 % (1 ^{er} cycle) 70 % (2 ^e et 3 ^e cycle))	✓	✓	✓
Anglais 1^{er} cycle	Comprendre des textes entendus	60%	✓		✓
	Communiquer oralement	40 %		✓	✓
Anglais 2^e et 3^e cycles	Communiquer oralement en anglais	50 % (2 ^e cycle) 45 % (3 ^e cycle)		✓	✓
	Comprendre des textes lus et entendus	35 % (2 ^e cycle et 3 ^e cycle)	✓		✓
	Écrire des textes	15 % (2 ^e cycle) 20 % (3 ^e cycle)		✓	✓
Science et technologie (2^e et 3^e cycle)		100 %		✓	✓
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (2^e et 3^e cycle)		100 %	✓		✓
Éducation physique et à la santé		100 %	✓	✓	✓
Éthique et culture religieuse	Réfléchir sur des questions éthiques	50 %	✓		✓
	Manifester une compréhension du phénomène religieux	50 %		✓	✓
Arts plastiques	Créer des images personnelles et médiatiques	70 %	✓		✓
	Apprécier des images	30 %		✓	✓
Musique	Créer et interpréter des œuvres musicales	70 %	✓		✓
	Apprécier des œuvres musicales	30 %		✓	✓
Autres compétences et commentaires	Organiser son travail	1 ^{er} cycle			✓
	Savoir communiquer	2 ^e cycle		✓	
	Travailler en équipe	5 ^e année		✓	
	Exercer son jugement critique	6 ^e année		✓	

*Fin du 2^e cycle : Une épreuve obligatoire du Ministère en lecture et en écriture sera administrée. Celle-ci comptera pour 10% du résultat final.

*Fin du 3^e cycle : Une épreuve obligatoire du Ministère en lecture, en écriture et en mathématique sera administrée. Celle-ci comptera pour 10 % du résultat final.